



1 planète, 1 plan

Jeudi 6 juillet 2017

SOMMAIRE

RENDRE IRRÉVERSIBLE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS..... 4

AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DE TOUS LES FRANÇAIS..... 6

**EN FINIR AVEC LES ÉNERGIES FOSSILES ET S'ENGAGER VERS LA NEUTRALITÉ
CARBONE..... 9**

**FAIRE DE LA FRANCE LE N° 1 DE L'ÉCONOMIE VERTE EN FAISANT DE L'ACCORD DE
PARIS UNE CHANCE POUR L'ATTRACTIVITÉ, L'INNOVATION ET L'EMPLOI..... 11**

**MOBILISER LE POTENTIEL DES ÉCOSYSTÈMES ET DE L'AGRICULTURE POUR LUTTER
CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE..... 14**

RENFORCER LA MOBILISATION INTERNATIONALE SUR LA DIPLOMATIE CLIMATIQUE 17

Accélérer la lutte contre le changement climatique en France et à l'international

Alors que les impacts du dérèglement climatique se multiplient et constituent une menace pour la paix, la sécurité et la prospérité, la France souhaite accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris, à la fois sur son territoire et dans l'Union européenne, et sur le plan international. Il est urgent de retrouver au plus vite une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre compatible avec l'objectif de maintenir le réchauffement de la planète en dessous de 1,5 °C/2 °C.

C'est l'objet de ce Plan climat que de contribuer à cette mobilisation qui doit être celle des États, mais aussi de toute la société, des entreprises, des associations, de la recherche, des collectivités territoriales, des partenaires sociaux. Alors que les politiques de lutte contre le changement climatique sont unanimement reconnues comme sources de prospérité, de création d'emplois, d'innovation et de qualité de vie, il est désormais temps de changer d'échelle dans la mobilisation de tous les secteurs : bâtiment, transports, énergies, agriculture et forêts, industrie et déchets. La solidarité avec les plus vulnérables, au Nord comme au Sud, est un fil rouge à l'ensemble des actions prévues par le plan, pour ne laisser personne de côté et apporter des solutions à tous.

Ce Plan climat renforce l'action de la France en nous projetant dans le monde de l'après-carbone, en réduisant la dépendance de la France aux énergies fossiles et en mobilisant les écosystèmes dans leur capacité de stockage du carbone et de protection face aux conséquences du changement climatique.

Le Plan climat fixe un nouveau cap pour tous, celui de la neutralité carbone à horizon 2050. Il marque la mobilisation du gouvernement français et de tous les acteurs.

- Des citoyens : en faisant entrer l'accord de Paris dans le quotidien des Français, et notamment de ceux aux revenus les plus modestes, en apportant des solutions pour tous dans le domaine de la mobilité propre, de la rénovation des logements et de la lutte contre la précarité énergétique. Le Plan climat permet de renforcer la protection des Français, de l'économie et de l'agriculture face aux conséquences déjà visibles du dérèglement climatique. Il promeut des modes de consommation plus durables, pour réduire l'empreinte écologique de la France et restaurer les écosystèmes.
- Des entreprises et les acteurs économiques : le plan climat permet de soutenir l'innovation et la transformation du système énergétique vers les énergies renouvelables et davantage d'efficacité énergétique, y compris en anticipant et en gérant les transitions sociales.
- Des territoires : en coconstruisant des politiques territoriales, en métropole comme en outre-mer, pour rendre encore plus concrète la lutte contre le dérèglement climatique.
- Sur le plan diplomatique, un nouvel élan pour renforcer le rôle de chef de file de la France pour mobiliser l'Europe et la Communauté internationale dans la mise en œuvre opérationnelle de l'Accord de Paris et confirmer la solidarité de la France avec les pays les plus vulnérables, notamment en matière de financement de la lutte contre le changement climatique

Le Plan climat est un exercice innovant de par sa méthode de mise en œuvre et de suivi. Cet exercice propose une nouvelle méthode de mobilisation pour le quinquennat sur l'ensemble des sujets concernés. C'est un point de départ : il s'appuiera sur l'intelligence collective de l'ensemble des acteurs, pour coconstruire des solutions à l'échelle dans les domaines de l'énergie et de l'économie circulaire. Une partie des actions passe par un renforcement du lien avec les collectivités territoriales et les filières industrielles, dans une logique de contractualisation. Un panel de citoyens et de consommateurs sera mis en place à l'automne pour accompagner la mise en œuvre du Plan climat.

Il se prolongera au travers de l'ensemble des politiques gouvernementales, en particulier dans plusieurs grands chantiers des prochains mois : le grand plan d'investissement, dont la transition écologique est l'une des priorités, la Conférence nationale des territoires, les États généraux de l'alimentation, les Assises de la mobilité ou encore les Assises des outre-mer.

RENDRE IRRÉVERSIBLE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS

La lutte contre le changement climatique doit changer d'échelle et devenir irréversible. Le Gouvernement adoptera une série de mesures pour ancrer dans l'action publique les objectifs de l'Accord de Paris et associer tous les citoyens à la mobilisation nécessaire à la réussite du plan climat.

AXE 1. RENDRE IRRÉVERSIBLE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN L'INSCRIVANT DANS NOTRE DROIT

La France soutiendra le renforcement du droit international de l'environnement et proposera, en lien avec ses partenaires, l'adoption d'un **Pacte mondial pour l'environnement**, ainsi que le renforcement et la mobilisation des agences de l'ONU pour agir pour la planète. Elle entamera cette mobilisation lors de la prochaine assemblée générale des Nations unies en septembre 2017.

La France poursuivra ses efforts pour œuvrer à renforcer les effets de l'Accord de Paris en accroissant le nombre de ratifications d'ici à la COP23 en novembre 2017. Elle soutiendra la poursuite de la dynamique exceptionnelle qui a d'ores et déjà conduit 150 pays à ratifier l'accord, dont 26 États membres de l'UE sur 28.

AXE 2. RENDRE IRRÉVERSIBLE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LA MOBILISATION DE TOUS

La lutte contre le changement climatique nécessite la mobilisation de toute la société, des administrations, des entreprises, des collectivités territoriales, de la recherche, des associations et de tous les citoyens.

La France se mobilise en vue de l'adoption de décisions ambitieuses d'application de l'Accord, permettant sa pleine mise en œuvre. Elle travaillera à cette fin, dans l'esprit de Paris, avec ses partenaires européens et du monde entier, afin de fédérer l'ambition la plus élevée des États parties à la COP 24, qui se tiendra en Pologne en décembre 2018. Elle veillera en particulier à ce que le « Dialogue de facilitation » de la COP 24 soit un succès, mobilisant tous les États, mais aussi l'ensemble des acteurs non gouvernementaux. Ce premier bilan d'étape de l'action globale contre le réchauffement climatique devra déboucher lors de la COP 24 sur un nouvel élan collectif pour atteindre l'objectif de limiter à 1,5 °C/2 °C le réchauffement.

La France contribuera à pérenniser la gouvernance internationale de l'Agenda de l'action, en consolidant l'unité de soutien au sein du secrétariat de la CCNUCC et de sa plate-forme de suivi des coalitions, notamment par la mise à disposition d'une expertise dédiée.

Le ministre de la Transition écologique et solidaire présentera le plan climat au **Conseil national de la transition écologique le 12 juillet** et assurera un suivi de sa mise en œuvre à travers cette instance de concertation. **L'État associera les citoyens et les consommateurs de manière innovante au suivi du plan climat.** La mobilisation se fera dans le cadre de la plate-forme « *Make our planet great again* », qui deviendra un label pour les projets les plus innovants et les plus emblématiques de la mise en œuvre du plan climat. Cette plate-forme animera aussi des événements qui mettront en valeur la transition écologique et le leadership français dans la lutte contre le dérèglement climatique.

L'État associera chaque ministère à la mise en œuvre du plan d'action climat, à travers les lettres de mission qui seront envoyées à chaque ministre par le Premier ministre.

AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DE TOUS LES FRANÇAIS

Le changement climatique concerne tous les Français. Les actions de réduction des émissions doivent être engagées dès maintenant. Il est important dès lors que tous puissent percevoir dès aujourd'hui les bénéfices en matière de qualité de vie de la mise en adéquation de nos modes de vie avec nos objectifs climatiques.

AXE 3. FAIRE DE LA RÉNOVATION THERMIQUE UNE PRIORITÉ NATIONALE ET ÉRADIQUER LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE EN 10 ANS

La facture d'énergie est le deuxième poste de dépenses courantes d'un ménage et 1 foyer sur 5 est en situation de précarité énergétique : nous ferons de la rénovation thermique des bâtiments une priorité nationale. C'est une source d'économies d'énergie vertueuse, qui accroît notre indépendance énergétique et diminue la facture des Français, tout en améliorant leur qualité de vie et en développant une industrie performante du bâtiment.

Les moyens publics mis en œuvre pour inciter à la rénovation thermique sont importants : crédit d'impôt transition énergétique, TVA à taux réduit, éco-PTZ, certificats d'économies d'énergie, tiers financement, soutiens de l'Ademe et de l'Anah. Pourtant le résultat n'est pas à la hauteur. Le Gouvernement publiera en septembre **une feuille de route pour le quinquennat**, dont les orientations seront mises en œuvre dès la loi de finances pour 2018. Outre l'évolution ou la création d'outils efficaces et centrés sur la performance énergétique, les propositions porteront sur une gouvernance et un pilotage renforcés et coordonnés des actions publiques en matière de rénovation énergétique, afin d'éviter la dispersion des priorités et des objectifs des dispositifs actuels, et sur le développement de solutions de financement adaptées.

Les efforts financiers consentis en faveur de la rénovation thermique doivent profiter à tous, en particulier à ceux qui, au quotidien, sont les premières victimes de la précarité énergétique en raison de leurs moyens limités. Il y a aujourd'hui près de 7 millions de « passoires thermiques ». Le Gouvernement se fixe l'objectif de la **disparition des « passoires thermiques » en 10 ans. 4 milliards d'euros du plan d'investissements seront dédiés à ces actions. Un accompagnement sera proposé à tous les propriétaires et occupants en situation de précarité énergétique afin de proposer à chacun une solution de rénovation et de financement adapté. Les premiers audits auront lieu dès début 2018, afin que les travaux puissent être terminés avant l'hiver 2018-2019.** Des mesures à la fois incitatives et coercitives seront prises pour **que les propriétaires rénovent les « passoires thermiques »** mises en location.

La sphère publique sera exemplaire en accélérant la rénovation thermique de ses bâtiments en partenariat avec les collectivités locales. **Les travaux seront financés grâce à des financements issus du plan d'investissements à hauteur de 4 milliards d'euros**, ainsi que des solutions de tiers financeurs. L'État consacrera une partie de l'enveloppe à la rénovation de son parc, notamment les cités administratives pour atteindre le niveau d'exigence de -25 % de consommation énergétique de référence. Pour que ces bénéfices se matérialisent pour tous les Français, l'État contractualisera avec les collectivités et la sécurité sociale pour que l'autre moitié de l'enveloppe serve à rénover les réseaux de bâtiments qu'ils fréquentent dans leur quotidien : **écoles, universités, hôpitaux**, dont la facture énergétique pèse lourdement sur les charges publiques.

AXE 4. RENDRE LA MOBILITÉ PROPRE ACCESSIBLE À TOUS ET DÉVELOPPER L'INNOVATION

Le parc automobile est l'un des principaux émetteurs de gaz et de polluants atmosphériques. Nous ferons en sorte d'apporter des éléments de choix cohérents avec la politique de transition écologique en assurant la **convergence de la fiscalité essence-diesel** au cours du quinquennat.

En fonction du rythme de convergence et pour limiter l'impact sur les ménages aux revenus modestes possédant de vieux véhicules, le Gouvernement étudiera les modalités de la mise en place d'une **prime à la transition** pour remplacer les véhicules qui ne sont pas éligibles à la vignette Crit'air (véhicules essence d'avant 1997 et diesel d'avant 2001) par un véhicule neuf ou d'occasion, moins polluant et plus économe en carburant. Cette mesure s'intégrera au **système de bonus-malus** qui a fait ses preuves pour réduire les émissions du parc automobile français et développer l'acquisition de véhicules électriques.

Le Gouvernement soutiendra le développement des carburants alternatifs (électricité, gaz naturel/biogaz, hydrogène). Dans le cadre du plan d'investissements, un **fonds pour la mobilité durable** sera créé pour soutenir le développement des infrastructures de recharge et les initiatives innovantes. L'acquisition de **poids lourds roulant au gaz** sera favorisée fiscalement.

Le Gouvernement prendra l'initiative de proposer au niveau européen une **norme Euro 7 ambitieuse** et de fixer l'objectif de **mettre fin à la vente de voitures émettant des gaz à effet de serre en 2040**. Il portera cette position aux niveaux européen et international et réunira une coalition de pays pour promouvoir cet objectif (Pays-Bas, Inde...)

Au-delà des technologies, le Gouvernement travaillera sur les nouveaux usages en lançant au 2^e semestre 2017 les **Assises de la mobilité** qui prépareront une loi mobilité et traiteront notamment de la tarification des usages de la route, de l'accès à la mobilité, de la relance du secteur logistique, du développement des mobilités douces et du covoiturage et de la circulation en ville. Une attention particulière sera portée aux territoires d'outre-mer, dans lesquels la mobilité est difficile.

AXE 5. TRAVAILLER AU CŒUR DES TERRITOIRES

La transition écologique se fera dans les territoires, qui ont témoigné de leur forte volonté de se mobiliser pour la transition énergétique, la rénovation des bâtiments, le développement des circuits courts et de l'agriculture durable, l'économie circulaire, la mobilité durable, la lutte contre l'artificialisation des sols. **L'État contractualisera avec eux pour leur donner les moyens de contribuer aux objectifs nationaux et à la création nette d'emplois**. Une réflexion sera lancée dès juillet lors de la Conférence nationale des territoires.

AXE 6. PERMETTRE À TOUS DE CONSOMMER DE MANIÈRE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

L'économie circulaire contribue largement et efficacement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre : le seul recyclage des déchets évite l'émission de 25 Mt CO₂ par an, soit les émissions du transport aérien français. À terme, nous visons une économie 100 % circulaire. Pour cela **le Gouvernement publiera une feuille de route pour l'économie circulaire en 2018** intégrant les principales mesures qui pourront être prises afin de favoriser ce développement, notamment en matière de fiscalité des déchets, de modulation de l'écocontribution, de responsabilité élargie des producteurs.

Les Français doivent avoir les moyens de devenir des consommateurs responsables, dans tous les domaines, en s'appuyant notamment sur de nouveaux services numériques pour mieux connaître l'empreinte environnementale des produits.

En matière d'énergie, l'État soutiendra le **développement de l'autoconsommation** en tirant le retour d'expérience des premiers appels d'offres, afin que les citoyens puissent s'approprier le lien entre la production d'énergie renouvelable et sa consommation à l'échelle d'un quartier ou de zones rurales.

AXE 7. DONNER AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES LES MOYENS D'AGIR CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les entreprises aussi doivent se mobiliser pour la transition écologique, en particulier les TPE-PME qui représentent une importante consommation énergétique, mais n'ont pas toujours les moyens et le temps d'optimiser leur consommation.

L'Adme généralisera **une offre d'accompagnement gratuit à destination des petites entreprises pour optimiser leurs flux matière-énergie-eau** et un dispositif clés en main financé par le partage des gains des économies réalisées pour les plus grandes. **BPI France proposera de financer des rénovations thermiques en mettant en place un crédit adapté.**

L'État poursuivra par ailleurs la **logique des Engagements pour la croissance verte** qui sont des contrats passés entre l'État et des porteurs de projets comportant des engagements réciproques d'obligation de moyens, à droit constant et sans contrepartie financière, pour matérialiser l'engagement réel à obtenir des résultats. Ils seront en particulier axés sur les actions de production et consommation durables, notamment de réduction à la source et d'écoconception des produits, ainsi que sur les circuits courts et les logiques de rapprochement des producteurs et des consommateurs.

L'État utilisera aussi le levier de la commande publique pour développer des modes de consommation et de production responsables, notamment en soutenant le développement de produits biosourcés durables et en développant des partenariats d'innovation à haute valeur environnementale.

EN FINIR AVEC LES ÉNERGIES FOSSILES ET S'ENGAGER VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE

La France s'est engagée à limiter le réchauffement climatique en dessous de 1,5 °C/2 °C. Des décisions fortes sont nécessaires, symboliques de la volonté de notre Nation à devenir le champion de la lutte pour le climat et la transition vers une économie sans énergies fossiles.

AXE 8. DÉCARBONER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE ET ASSURER UNE TRANSITION MAÎTRISÉE

Les centrales à charbon ont longtemps été essentielles à la production électrique française et à l'équilibre du réseau, mais elles émettent de grandes quantités de CO₂ et contribuent à la pollution atmosphérique. L'ambition française d'un renforcement du prix du carbone condamne à moyen terme ces centrales, qui seront remplacées par des moyens de production moins polluants et plus compétitifs, ce qui ouvre la voie d'un monde sans charbon. **Nous accompagnerons, dans le cadre de contrats, l'arrêt des dernières centrales électriques au charbon d'ici 2022 ou leur évolution vers des solutions moins carbonées, tout en garantissant la sécurité d'approvisionnement électrique.** Dans les outre-mer, la part de charbon utilisée pour la production d'électricité sera progressivement réduite, au bénéfice des énergies renouvelables.

Cette transition devra prendre en compte tous ceux qui sont directement ou indirectement touchés par la fermeture de ces centrales. Nous travaillerons avec les entreprises et les acteurs des territoires concernés pour identifier des projets de reconversion des sites.

Pour tous les salariés dont l'emploi est directement menacé par la transition à moyen terme, comme c'est le cas dans la production d'énergies fossiles, nous mettrons en place des **contrats de transition écologique**. Ces contrats associeront les parties prenantes (salariés, collectivités territoriales, entreprises, État) dans la recherche d'un objectif commun de reclassement optimal pour les salariés, en utilisant et en faisant évoluer les outils existants.

Au niveau national, nous lancerons avec les organisations professionnelles et syndicales une réflexion sur **l'évolution des métiers dans le secteur de l'énergie, sous l'effet des transitions en cours et à venir**. Le plan de programmation de l'emploi et des compétences prévu par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte sera publié en 2018.

La transition écologique est la source d'une profonde mutation industrielle comme le monde en a connu plusieurs au cours du siècle dernier. Pour la première fois, nous nous mettons en position de l'anticiper afin que le changement profite à tous et pour ne laisser personne au bord du chemin.

AXE 9. LAISSER LES HYDROCARBURES DANS LE SOUS-SOL

Le Gouvernement amorcera la **sortie progressive de la production d'hydrocarbures sur le territoire français à l'horizon 2040, en n'attribuant plus de nouveaux permis d'exploration d'hydrocarbures et en ne renouvelant pas les concessions d'exploitation existantes**. Pour avoir une chance de limiter le dérèglement climatique à moins de 1,5 °C/2 °C, la majorité des réserves connues d'hydrocarbures doivent rester dans le sol. En cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris, le Gouvernement

présentera dès cet automne un projet de loi interdisant les nouveaux permis d'exploration d'hydrocarbures, ainsi que l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste et de l'ensemble des hydrocarbures non conventionnels.

La France affirmera ainsi son rôle de pionnier en étant le premier pays à pratiquer cette politique et encouragera d'autres pays à la rejoindre dans son engagement.

AXE 10. RENFORCER LA FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE ET DONNER AU CARBONE SON VÉRITABLE PRIX

La lutte contre le changement climatique exige de faire payer le vrai prix du carbone, pour limiter sa consommation. Les études montrent qu'un prix de 100 € par tonne d'ici 2030 est insuffisant pour placer le monde sur la trajectoire des 2 °C. Nous devons réagir et nous nous engageons donc, en complément de la convergence des fiscalités essence et diesel, à inscrire de manière lisible et durable une **augmentation accélérée du prix du carbone qui sera fixée pour les 5 années** dans la loi de finances.

L'action de la France en faveur du juste prix du carbone se fera aussi sur la scène internationale. Elle poursuivra son action pour convaincre d'autres pays d'Europe et du monde d'adopter un prix élevé du carbone et d'étendre cette tarification à l'ensemble des émissions, notamment celles du transport international. Elle soutiendra la conclusion rapide d'un accord ambitieux sur la **révision du mécanisme européen d'échange des quotas de CO₂**. La France engagera aussi un élargissement des mécanismes de tarification du carbone aux autres gaz à effet de serre. Dans un premier temps, la France introduira une fiscalité incitative **sur les HFC** – qui sont de puissants gaz à effet de serre – conformément aux engagements pris dans le cadre du Protocole de Montréal, tout en s'assurant que ces mesures accélèrent la transformation du secteur industriel concerné.

La fiscalité écologique contribuera au financement des énergies renouvelables et de la transition énergétique, elle préparera donc l'avenir. En fonction de la rapidité de la convergence des fiscalités essence et diesel et du rythme d'augmentation du prix du carbone, des mesures de compensation seront introduites afin ne pas pénaliser les ménages aux revenus les plus modestes (hausse du chèque énergie, soutien au remplacement des chaudières au fioul, prime à la conversion des vieux véhicules).

AXE 11. SE DONNER UNE NOUVELLE STRATÉGIE VISANT LA NEUTRALITÉ CARBONE À L'HORIZON 2050

Le Gouvernement **engagera dès 2017 la révision de ses documents stratégiques en matière de climat et d'énergie : une nouvelle stratégie nationale bas-carbone et une nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie** seront publiées d'ici la fin de l'année 2018. Ces documents décriront les stratégies et actions mises en œuvre pour atteindre nos objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie. En particulier, la nouvelle Stratégie nationale bas-carbone visera **la neutralité carbone vers le milieu du siècle**.

FAIRE DE LA FRANCE LE N° 1 DE L'ÉCONOMIE VERTE EN FAISANT DE L'ACCORD DE PARIS UNE CHANCE POUR L'ATTRACTIVITÉ, L'INNOVATION ET L'EMPLOI

La lutte contre le changement climatique demande des mutations économiques importantes. Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans un monde en croissance exige d'innover dans nos moyens de production, en particulier d'énergie, pour découpler performance économique et émissions de gaz à effet de serre. La recherche est l'une des clés et la France, qui regorge de talents, a les atouts pour devenir un pôle d'attractivité mondiale. Le développement des technologies vertes nécessitera des capitaux importants, que la place financière de Paris pourra fournir en devenant la référence mondiale en matière de développement durable. Enfin, l'État agira pour simplifier, faciliter et encourager le déploiement des filières vertes utiles à la lutte contre le changement climatique (génie écologique, biomimétisme...).

AXE 12. MISER SUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION POUR TROUVER LES SOLUTIONS D'AVENIR

La France s'est engagée, dans le cadre de la COP 21, à **doubler son effort de recherche publique dans le domaine de la transition énergétique d'ici 2020**. Nous créerons dès maintenant des **programmes de recherche pérennes dans les domaines où la France est en pointe** : solaire photovoltaïque haute performance, batteries et leur recyclage, numérique pour l'énergie, transports de demain. Ces initiatives seront soutenues par des appels à projets et feront partie du plan d'investissements.

Dans le cadre de l'initiative *Science, come to France*, la France renforce dès à présent ses dispositifs d'attractivité et de coopération scientifique dans les domaines clés pour combattre le changement climatique. Elle met ainsi en place un programme pour l'accueil de chercheurs confirmés de haut niveau, confié au CNRS, ainsi que **de chaires d'excellence pour de jeunes chercheurs et un programme sélectif d'accueil de doctorants**. L'Allemagne a déjà indiqué qu'elle étudiait la mise en place d'un dispositif miroir. Les programmes de coopération scientifique qui permettent l'amorçage de collaboration bilatérales et facilitent la mobilité des chercheurs et des étudiants seront renforcés. Les chercheurs, entrepreneurs et ingénieurs seront encouragés à nous rejoindre par la création du *Green Visa*, et les entrepreneurs étrangers pourront bénéficier de bourses *French (green)tech Ticket* pour venir créer leurs entreprises dans les incubateurs français. Symbole international, notre candidature à **l'Exposition universelle de 2025** sera résolument placée sous le signe de la solidarité et du partage pour la sauvegarde de notre environnement et le **Conseil stratégique de l'attractivité** réunira dans les prochains mois les grands groupes internationaux et les institutions financières afin de les mobiliser autour des investissements verts.

La plate-forme internet *makeourplanetgreatagain.fr*, qui s'inscrit dans le cadre la forte mobilisation de la France pour le climat, constitue un outil pratique et concret au service de cette mobilisation et de celles et ceux, qu'ils soient chercheurs, entrepreneurs, étudiants, associations ou entités non gouvernementales, qui souhaitent rejoindre la France. Elle pourra s'appuyer sur l'expertise dédiée entre autres de Campus France et de *welcometofrance.com* pour permettre de répondre au mieux aux demandes formulées par chercheurs, entrepreneurs et créateurs d'entreprise cherchant à s'implanter en France.

Elle appuiera le travail réalisé par les scientifiques du monde entier au sein du GIEC, sur lequel se fondent nos évaluations et actions, en proposant d'en **accueillir la 47^e session plénière au printemps 2018**.

AXE 13. FAIRE DE LA PLACE DE PARIS LE PÔLE INTERNATIONAL DE LA FINANCE VERTE

Paris, qui dispose d'une expérience de qualité mise en place lors de la COP 21, doit devenir la capitale de la finance verte et de la finance responsable. Pour cela le Gouvernement poursuivra son action de promotion en **soutenant les créations de labels de référence** (label Transition énergétique et écologique pour le climat (TEEC), financement participatif pour la croissance verte...) et, dans la foulée de sa première émission d'obligations vertes en 2017, incitera les autres acteurs publics à émettre de telles obligations avec pour objectif de doubler le volume d'obligations vertes émis par des acteurs publics. La France apportera aussi son **soutien aux pays souhaitant lancer leurs propres *green bonds*** et à les commercialiser dans notre écosystème financier.

La France doit aussi être au cœur de la **réflexion sur la meilleure prise en compte des risques climatiques** dans la régulation prudentielle et la communication extra-financière. Elle continuera de promouvoir le dispositif français (art. 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte) sur la scène mondiale. Elle s'engagera avec ses partenaires du G20 et européens à progresser rapidement dans la mise en œuvre des recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* du G20, et soutiendra l'adoption de réglementations communautaires ambitieuses pour rendre obligatoire pour les investisseurs européens, d'ici 2020, la publication des analyses de risques climatiques relatives à leur portefeuille une fois connues les recommandations du *high level expert group* sur la finance durable. Elle développera pour cela une réflexion de place en s'appuyant sur les institutions et sur les acteurs privés.

Pour soutenir l'innovation, **BPI France et le groupe Caisse des dépôts soutiendront activement l'émergence de fonds d'investissements** dans le secteur des écotechnologies et des infrastructures vertes.

AXE 14. ACCÉLÉRER LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La France a adopté une trajectoire de développement des énergies renouvelables ambitieuse, avec un objectif de 32 % en 2030. Pour tenir cet objectif, il faut **simplifier encore le cadre du développement des énergies renouvelables**. Des mesures seront prises dans le projet de loi relatif à la transformation des relations entre l'administration et le public, dans les domaines des énergies en mer, de la géothermie et de la méthanisation. Des expérimentations seront réalisées afin de permettre de réduire le temps moyen de développement de ces projets.

Dans le cadre des Assises de l'outre-mer, le Gouvernement publiera une liste des appels d'offres qui seront lancés dans les prochaines années pour développer les énergies renouvelables dans ces territoires. En métropole, la programmation des appels d'offres sur la durée du quinquennat sera présentée d'ici un an, dans le cadre de la révision de la Programmation pluriannuelle de l'énergie.

Le Gouvernement **étudiera l'augmentation, dans le cadre du plan d'investissement, des moyens du fonds chaleur** qui soutient le développement des chaufferies et des réseaux de chaleur à partir de source renouvelable (biomasse par exemple). La chaleur d'origine renouvelable est une énergie compétitive en matière de soutien public, qui réduit les émissions de gaz à effet de serre en se

substituant aux combustibles fossiles (gaz ou charbon). Elle constitue donc un vecteur essentiel pour l'atteinte de nos objectifs climatiques et énergétiques.

Afin d'accélérer le déploiement de méthaniseurs sur le territoire, **BPI France mettra en place un prêt sans sûreté de longue durée dédié à leur développement**, afin que l'accès au financement ne soit plus une barrière pour des projets pourtant rentables.

L'État apportera son soutien à **l'industrialisation des filières d'avenir, notamment la filière européenne du stockage de l'énergie**, en particulier pour la production des batteries pour véhicules électriques, mais également pour le reconditionnement de ces batteries pour le stockage stationnaire et leur recyclage. L'État se mobilisera pour accueillir les acteurs étrangers du secteur sur le territoire national.

MOBILISER LE POTENTIEL DES ÉCOSYSTÈMES ET DE L'AGRICULTURE POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La lutte contre le changement climatique passe par la réduction des consommations d'énergies fossiles et la transformation de notre économie et de notre industrie. Mais pour avoir une chance de rester en dessous de 1,5 °C/2 °C de réchauffement, il faut aussi œuvrer immédiatement à préserver les océans, améliorer la durabilité de la gestion et de l'exploitation des forêts pour préserver et renforcer leur capacité de stockage du carbone et restaurer la biodiversité, indispensable pour le fonctionnement de nos écosystèmes.

AXE 15. METTRE FIN À L'IMPORTATION EN FRANCE DE PRODUITS CONTRIBUANT À LA DÉFORESTATION

Au-delà de son engagement pour la gestion durable de ses forêts, en métropole comme en Guyane, la France a rejoint un certain nombre d'initiatives visant à réduire l'impact sur la déforestation de sa consommation de produits forestiers ou agricoles (bois, huile de palme, soja, coton, hévéa, cacao) : déclarations d'Amsterdam, de New York, qui visent des approvisionnements 100 % durables. Concernant la biomasse utilisée comme énergie, une révision de la directive sur les critères de durabilité des biocarburants est en cours d'élaboration : la France soutiendra une approche ambitieuse.

Les entreprises françaises figurent parmi les premiers acheteurs de commodités forestières et agricoles, elles ont donc une responsabilité particulière. Pour aller plus loin et parvenir à mettre fin à la déforestation importée en France, **nous publierons d'ici mars 2018 une stratégie nationale pour mettre fin à l'importation de produits forestiers ou agricoles importés contribuant à la déforestation** – y compris le changement d'affectations des sols indirect – contenant des propositions de nature réglementaires, fiscales, des engagements volontaires, des bonnes pratiques et des modifications de la commande publique. La France assurera la présidence des Déclarations d'Amsterdam au premier semestre 2018 et jouera un rôle moteur pour promouvoir un tel engagement à l'échelle européenne.

AXE 16. ENGAGER LA TRANSFORMATION DE NOS SYSTÈMES AGRICOLES POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS ET AMÉLIORER LE CAPTAGE DU CARBONE DANS LES SOLS

L'agriculture est aujourd'hui le 2^e secteur émetteur de gaz à effet de serre derrière les transports, avec 17 % des émissions en 2016. C'est aussi l'un des secteurs les plus exposés aux conséquences du dérèglement climatique. Les États généraux de l'alimentation seront l'occasion d'une réflexion sur les leviers d'une **transformation de notre modèle agricole pour assurer sa pleine contribution aux objectifs de lutte contre le changement climatique** définis dans sa stratégie nationale bas-carbone. À ce titre, les États généraux de l'alimentation aborderont sur les points suivants :

- **Les pratiques de consommation alimentaire** et leurs impacts sur les émissions de gaz à effet de serre ;
- **la réduction des quantités d'engrais azotés ;**

- **la mobilisation des nouvelles technologies**, notamment électriques pour les engins et le matériel agricole ;
- **un plan d'action pour la protection des sols**, la lutte contre leur artificialisation et la souveraineté alimentaire ;
- les mesures pour **renforcer la séquestration du carbone** dans les sols.

AXE 17. PROMOUVOIR UNE GESTION ACTIVE ET DURABLE DES FORÊTS FRANÇAISES POUR PRÉSERVER ET AMPLIFIER LEUR RÔLE CENTRAL DANS LE STOCKAGE DU CARBONE

Du fait de la déprise agricole, la surface de la forêt française métropolitaine a doublé en deux siècles et le volume de bois a doublé au cours des cinquante dernières années. De nombreuses forêts sont vieillissantes, peu ou pas exploitées pour leur bois. Leur potentiel de stockage de carbone stagne et elles sont plus sensibles aux aléas climatiques ou biologiques. Face à ce constat, la France a mis en place le Plan national de la forêt et du bois, et la Stratégie nationale de mobilisation de la biomasse, qui prônent une sylviculture plus dynamique et respectueuse des écosystèmes.

Le G7 agira pour protéger les forêts françaises, métropolitaines et ultra-marines, et développer leur exploitation sous des critères de durabilité stricts, afin de préserver et renforcer leur capacité de stockage du carbone. Nous accompagnerons les propriétaires fonciers pour une incitation à la gestion active et durable de leurs biens, tout en les protégeant des risques de tempêtes ou événements catastrophiques qui pourraient résulter du changement climatique et ainsi préserver la capacité de stockage des écosystèmes forestiers.

AXE 18. CONTRIBUER À LA PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES ET MARINS EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL

Par tous les services qu'ils fournissent, les écosystèmes et leur bon fonctionnement jouent un rôle clé pour l'atténuation et l'adaptation, pour le stockage du carbone dans les sols, la biomasse et les océans et pour aider notre société à s'adapter au mieux aux conséquences du changement climatique.

La France poursuivra son engagement international et s'appuiera sur les outre-mer pour lancer des initiatives en faveur de la biodiversité au service du climat. Avec l'Agence française de développement et le Fonds français pour l'environnement mondial, **elle augmentera ses financements en faveur des projets de protection des écosystèmes** pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

À l'occasion de la présidence française du G7, la France mobilisera ses partenaires sur le thème de la biodiversité. Cet engagement contribuera à la mobilisation de la Communauté internationale sur la biodiversité en 2020 dont le point d'orgue sera la COP15 de la Convention-cadre des Nations unies pour la diversité biologique en 2020, en Chine.

Au niveau national, des **appels à projet seront lancés pour valoriser et développer les solutions de protection par la nature** (rôle des zones humides pour le stockage de l'eau et le ralentissement des crues, rôle de la qualité des sols pour le stockage et la filtration des eaux, rôle de la biodiversité en ville pour atténuer les îlots de chaleur, etc.) et mesurer les gains permis par la limitation de l'impact et la fréquence des catastrophes naturelles grâce au maintien des écosystèmes naturels.

AXE 19. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le dérèglement climatique s'accélère et les impacts du changement climatique seront importants en France dans les prochaines années. Le Gouvernement s'engage pour protéger les Français et l'économie, en particulier les secteurs et les régions les plus exposés comme l'agriculture, la forêt, les régions littorales ou les zones de montagne.

Le Gouvernement publiera avant la fin de l'année – après une période de consultation – un nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique qui sera mis en œuvre pendant le quinquennat. Son objectif sera de mieux protéger les Français face aux événements climatiques extrêmes, mais aussi de construire la résilience des principaux secteurs de l'économie (agriculture, industrie, tourisme) face aux changements climatiques. **La France augmentera ses financements dédiés à l'adaptation de ses territoires et de son économie pendant le quinquennat pour agir dans les territoires métropolitains et d'outre-mer** sur la prévention des impacts du changement climatique, la résilience et la mobilisation des solutions d'adaptation basées sur la nature.

RENFORCER LA MOBILISATION INTERNATIONALE SUR LA DIPLOMATIE CLIMATIQUE

La France souhaite relancer la diplomatie climatique en amplifiant, avec l'ensemble de ses partenaires européens et internationaux, la lutte contre le changement climatique et en traduisant l'Accord de Paris dans les politiques publiques européennes et internationales. Cela nécessite une mobilisation sans précédent du réseau diplomatique français, mais aussi des acteurs non gouvernementaux qui ont un rôle clé à jouer, aux côtés des États, dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

AXE 20. RENFORCER L'AMBITION CLIMATIQUE DE L'EUROPE

La France se mobilise pour une adoption rapide des décisions législatives de mise en œuvre du cadre énergie climat 2030, dans une optique ambitieuse, à la fois sur le système d'échanges de quotas et la décision sur le partage de l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La France se mobilisera également pour que l'Union européenne, par son leadership, initie le mouvement du relèvement de l'ambition de ses objectifs de réduction des émissions, à la lumière des conclusions du dialogue de facilitation prévu en 2018.

Elle s'attachera à faire valoir l'intégration des enjeux climatiques dans toutes les politiques européennes : politique énergétique, mais également politique agricole commune, politique des transports, politique de la recherche et de l'innovation, fonds européen de développement, etc. Elle fera valoir l'indispensable orientation des financements européens au profit de politiques durables et résilientes vis-à-vis du changement climatique et du déploiement systématique d'investissements bas-carbone ainsi que, plus globalement, leur cohérence avec la transition bas-carbone et l'adaptation au changement climatique.

Dans ce cadre, la France proposera, avec l'ensemble de ses partenaires mobilisés :

- d'encourager l'Union européenne à consacrer davantage de son budget à la lutte contre le dérèglement climatique ;
- d'augmenter les financements alloués à la mise en œuvre des politiques climatiques dans les pays en développement, en cofinancement avec les agences de développement ou de mise en œuvre des États membres ;
- de dynamiser les outils européens de financement innovants qui permettent d'accélérer les investissements favorables au climat, de mobiliser le secteur privé et de s'appuyer plus fortement sur les banques bilatérales de développement et la Banque européenne d'investissement.

La France se mobilisera pour que l'Union européenne se dote dans les meilleurs délais, et bien avant 2020, d'une stratégie à long terme de développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et montre dans ce cadre sa détermination à atteindre la neutralité carbone le plus tôt possible au cours de la deuxième moitié du siècle.

La France s'engage également à rassembler une coalition d'États membres disposés à renforcer sans attendre leur action nationale et supranationale sur l'atténuation, notamment en matière de tarification du carbone, mais également sur l'adaptation, la finance climat et le renforcement de

capacité et à atteindre la neutralité carbone au niveau national aussi tôt que possible au cours de la deuxième moitié du siècle.

AXE 21. ACCOMPAGNER LES EFFORTS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS

La France réaffirme les engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'Accord de Paris pour appuyer les pays en développement, notamment par l'action de l'Agence française de développement.

La France s'engagera pleinement pour soutenir la reconstitution des deux fonds du mécanisme financier de l'Accord de Paris : le Fonds pour l'environnement mondial, pour lequel les discussions ont commencé, ainsi que celles, à venir, du Fonds vert pour le climat. **La France poursuivra son action de mobilisation des banques multilatérales de développement, ainsi que des institutions bilatérales, en particulier au sein de l'*International Development Finance Club* (IDFC),** et soutiendra le renforcement de la contribution de ces acteurs au financement de la lutte contre le changement climatique, conformément à l'objectif de mobiliser, avec l'ensemble des pays industrialisés, 100 milliards de dollars de sources variés en 2020, dévolus à la lutte contre le changement climatique dans les pays en développement. La France appellera l'ensemble des institutions financières internationales à **cesser de financer l'installation de production d'énergie à base de charbon.**

L'Agence française de développement deviendra la première banque bilatérale de développement ayant pour mandat explicite la mise en œuvre de l'Accord de Paris et l'objectif de maintenir le changement climatique en dessous de 1,5 °C/2 °C et de renforcer la résilience des économies et des populations à travers l'ensemble de son portefeuille d'activité.

AXE 22. PROMOUVOIR ET PORTER DES INITIATIVES INTERNATIONALES INNOVANTES ET AMBITIEUSES PERMETTANT DE CONSOLIDER L'ENGAGEMENT INTERNATIONAL SUR LE CLIMAT

La France poursuivra les initiatives internationales qui contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique et au développement.

Le Président de la République participera au premier sommet de l'Alliance solaire internationale, à Delhi fin 2017. Ce sommet visera à mobiliser toutes les parties prenantes pour accélérer le déploiement de l'énergie solaire dans les pays de la zone intertropicale, qui sont ceux qui disposent du plus fort potentiel solaire. La France, qui a été avec l'Inde à l'origine de l'Alliance, contribuera à sa préparation et recherchera, aux côtés de l'Inde, à l'élargissement du soutien international en vue d'une pleine mise en œuvre de cette initiative importante.

La France sera particulièrement attentive aux zones les plus vulnérables et en particulier à l'Afrique. La France réaffirmera son **soutien à l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables** et contribuera au niveau gouvernemental à sa gouvernance. Elle recherchera avec l'Allemagne un élargissement du financement par d'autres acteurs internationaux de cette initiative, pour en renforcer la solidité. L'Alliance pour le Sahel, plate-forme européenne et internationale pour intervenir mieux et davantage en Afrique de l'Ouest, fera du climat et des énergies renouvelables également une priorité dans ses projets développés en cycle court.

Avec ses partenaires européens, **la France renforcera la lutte contre la dégradation des terres et la sécheresse, pour contribuer au maintien de la biodiversité, à la sécurité alimentaire et au stockage**

du carbone dans les sols. Elle apportera un complément aux efforts africains de Grande Muraille verte ou d'initiative 3S (soutenabilité, sécurité et stabilité au Sahel), par des programmes développés autour du lac Tchad ou du bassin du Niger. Elle contribuera au déploiement de nouveaux moyens d'alerte précoce et d'assurance accessibles aux plus démunis, en Afrique et dans les autres régions vulnérables du monde, notamment via le Fonds fiduciaire multi-donateurs CREWS.

AXE 23. RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DANS LES NOUVEAUX ACCORDS COMMERCIAUX

Les accords commerciaux dits de nouvelle génération ont pour objectif non seulement d'approfondir l'intégration commerciale, mais aussi d'instaurer des standards communs exigeants dans le commerce international, notamment en matière de protection de l'environnement. La France a lancé une commission d'experts indépendants pour évaluer les conséquences à attendre du CETA sur l'environnement, le climat et la santé.

Le Gouvernement souhaite que cette commission propose ensuite des éléments de méthode pour organiser une réflexion transversale sur la politique commerciale européenne, et notamment **la prise en compte dans les accords commerciaux des enjeux de préservation de la planète** et de protection de la santé. Cette réflexion sera systémique et portera tant sur les objectifs poursuivis que sur la conduite de cette politique et la bonne association des parties prenantes. Elle livrera ses conclusions au plus tard en mars 2018.



www.ecologique-solidaire.gouv.fr

@Min_Ecologie